



DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS  
CANTON DE MONTARGIS

**MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD**  
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 📠 02.38.28.01.11  
Mail : [mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr](mailto:mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr)

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le sept janvier, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le 26 décembre 2018, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés : MME PANNIER pouvoir à MME PIERRATTE-LEGENDRE, MME LEBOEUF, MME DANGERVILLE pouvoir à M.BEAUDOIN

### **1/RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019-MODE DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°103/2018 du 03 décembre, il a été précisé qu'une dotation forfaitaire de 2 562 € sera allouée à la commune pour la campagne de recensement de la population et que cette dotation sera partagée entre les trois agents recenseurs soit 854 € brut par agent.*

*Au regard de l'augmentation du nombre d'habitants et de la baisse de la dotation depuis la dernière campagne de recensement, Monsieur le Maire propose de voter une enveloppe supplémentaire de 768 € soit 256 € brut par agent.*

*A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte l'inscription au budget 2019 de cette dépense.*

### **2/BUDGET PRINCIPAL 2019-SECTION INVESTISSEMENT-PRESENTATION DEVIS-CREATION D'UN COLOMBARIUM-ESPACE CAVURNES-JARDIN DU SOUVENIR**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il était prévu au budget principal 2018 et reporté en restes à réaliser 2019, la réalisation d'un jardin du souvenir dans le cimetière ainsi qu'un nouveau colombarium et un espace cavurnes.*

*Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que deux entreprises se sont rendues sur place afin d'établir un devis identique :*

**-Entreprise CATON : 10 116,67 € HT soit 12 140,00 € TTC**

**-Entreprise RONDEAU : 9916,66 € HT soit 11 900,00 € TTC**

*Après délibération, la majorité des membres du Conseil Municipal acceptent le devis de l'entreprise RONDEAU, pour un montant de 11 900,00 € TTC, et d'inscrire cette dépense en restes à réaliser du budget principal 2019, section investissement, opération 36, compte 21316.*

### **3/ BUDGET PRINCIPAL 2019-SECTION INVESTISSEMENT-REPLACEMENT SABLE-COUR ECOLE MATERNELLE-PROPOSITION DE DEVIS-DEMANDE DE DETR**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, par mesure d'hygiène, de remplacer le sable de la cour de l'école maternelle par un revêtement anti chute.*

*Monsieur le Maire propose le devis suivant :*

- **Entreprise VAUVELLE : 39 022,50 € HT soit 46 827,00 € TTC**

*Monsieur le Maire propose au conseil d'inscrire cette dépense au budget principal 2019, section investissement, opération 11 « Ecoles », compte 21312 et informe le Conseil que les aires de jeux à vocation scolaire et leurs équipements immobiliers sont des opérations prioritaires dans l'éligibilité des dossiers de DETR.*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, acceptent le devis présenté par l'entreprise VAUVELLE pour un montant total de 39 022,50 € HT soit 46 827,00 € TTC, acceptent l'inscription de cette dépense au budget principal 2019, section investissement, opération 11, compte 21312 et adoptent le plan de financement présenté :*

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes	H.T	T.T.C
Travaux	39 022,50 €	46 827,00 €	D.E.T.R	19 511,00 €	
			Autofinancement		27 316,00 €
TOTAL	39 022,50 €	46 827,00 €			

*Les membres du Conseil Municipal sollicitent une subvention de 19 511,00 € au titre de la DETR soit 50 % du montant du projet HT et chargent le Maire de toutes les formalités.*

### **4/ AUTORISATION DE L'ORGANE DELIBERANT AU MAIRE A MANDATER UNE DEPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET**

*Monsieur le Maire donne lecture de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales selon lequel :*

*« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».*

*Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à mandater des dépenses au compte 21312 « Bâtiments scolaires » pour un montant de 21 266,50 € (soit 17 000 € en restes à réaliser et 4 266,50 € en opération nouvelle), les crédits ouverts au budget en 2018 étant de 379 524 €.*

*A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette dépense d'investissement avant vote du budget, conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales.*

#### **5/ BUDGET PRINCIPAL 2019-SECTION INVESTISSEMENT-REEMPLACEMENT PORTE D'ENTREE- BIBLIOTHEQUE -PROPOSITION DE DEVIS-DEMANDE DE DETR**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de la porte d'entrée de la bibliothèque communale dans le cadre de la mise en conformité de la commune aux normes d'accessibilité.*

*Monsieur le Maire propose le devis suivant :*

- Entreprise FONTAINE Nicolas : 3 285,00 €

*Monsieur le Maire propose au conseil d'inscrire cette dépense au budget principal 2019, section investissement, opération 25 « Bibliothèque », compte 21318 et informe le Conseil que les opérations de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics sont des opérations prioritaires dans l'éligibilité des dossiers de DETR.*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, acceptent le devis présenté par l'entreprise FONTAINE Nicolas pour un montant total de 3 285,00 €, acceptent l'inscription de cette dépense au budget principal 2019, section investissement, opération 25, compte 21318 et adoptent le plan de financement présenté :*

<i>Dépenses</i>	<i>H.T</i>	<i>T.T.C</i>	<i>Recettes</i>	<i>H.T</i>	<i>T.T.C</i>
<i>Travaux</i>	<i>3 285,00 €</i>		<i>D.E.T.R</i>	<i>1 642,50 €</i>	
			<i>Autofinancement</i>	<i>1 642,50 €</i>	
<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>3 285,00 €</i></b>				

*Les membres du Conseil Municipal sollicitent une subvention de 1 642,50 € au titre de la DETR soit 50 % du montant du projet HT et chargent le Maire de toutes les formalités.*

#### **6/QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :*

- *Il est fait un compte-rendu des dernières réunions de l'AME sur le PLUIHD;*
- *Il est signalé que les horloges de l'éclairage public ont été réglées et que les ampoules défectueuses sur les candélabres seront prochainement changées;*
- *La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 04 février 2019.*

**FIN DE SEANCE**